



1 Le contrat d'assurance-vie

Jours

dans JURIDIQUE - DROIT DE L'ASSURANCE / Réf : JUR-DRAS-2

Objectifs de la formation

- Décrire le mécanisme du contrat d'assurance-vie
- Identifier les dispositions légales applicables au contrat d'assurance-vie
- Pouvoir apprécier de l'opportunité de la souscription d'un contrat d'assurance-vie
- Déterminer la fiscalité applicable aux contrats d'assurance-vie

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Décrire le contrat d'assurance-vie

- Définition et intérêts
- Les différents types de contrats
- En cas de décès ou de vie
- Les différents types de contrat

2. Examiner la souscription du contrat et les créanciers de l'assurance-vie

- Le souscripteur (consentement et faculté de renonciation)
- Le tiers bénéficiaire (désignation, révocation, acceptation : les modalités et conséquences en pratique)

3. Identifier la durée du contrat d'assurance-vie

4. Identifier le risque assuré

- Les exclusions



- Les règles spécifiques
- Les exclusions de risques (présumées ou imposées)
- La saisie

Après-midi

5. Calculer la prime

- La prime pure (les tables de mortalité et les taux d'intérêts)
- Les chargements

6. Examiner les obligations du souscripteur

- Le paiement des primes
- Quid du non-paiement des primes ?
- La réduction
- Le rachat
- L'avance sur contrat

7. Identifier les obligations de l'assureur

- Le droit du bénéficiaire au regard du droit de la famille (régimes matrimoniaux et successions)
- Le droit du bénéficiaire au regard du droit fiscal

Pré-requis

Avoir des bases en fiscalité et en gestion de patrimoine

Public cible

Conseiller en gestion de patrimoine, conseiller clientèle ou toute personne amenée à gérer des contrats d'assurance-vie



Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

